



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : Marina LUCAS Date de la convocation : 13 décembre 2023
Délibération n°23.8.17	RESSOURCES HUMAINES <i>Pôle Technique – Service Bâtiments - Création d'un poste de chargé(e) de la maintenance des bâtiments</i>

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison du départ à la retraite au 1^{er} mars 2024 d'un agent occupant les fonctions de référent bâtiments, l'agent actuellement chargé de la maintenance des bâtiments prendra les fonctions de référent du service et qu'il convient donc de le remplacer.

Un avis d'appel à candidatures a donc été publié. Des entretiens ont eu lieu mais le statut du candidat retenu n'étant pas connu, il est proposé de créer un poste de chargé de la maintenance des bâtiments ouvert sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des emplois ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 permettant le recrutement d'un chargé de la maintenance des bâtiments ouvert sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2024 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire,
Nadine YOU

Marina LUCAS
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219

23817d-DE Recu le 21/12/2023

